

CODE DE DEONTOLOGIE DU GROUPE



Message de Steve Ingham

CEO de PageGroup

Michael Page et Page Personnel représentent actuellement des noms reconnus dans plus d'une trentaine de pays dans le monde.

Cependant, cette réputation ne s'est pas faite du jour au lendemain – il lui a fallu plus de 35 ans pour se construire !

Si nous devons protéger ces noms et si nous souhaitons qu'ils restent reconnus pour des valeurs positives dans tous les pays où nous sommes implantés, il est essentiel que nous menions nos activités en respectant des normes strictes en matière de déontologie et d'intégrité.

Il ne s'agit pas simplement de s'en tenir à l'esprit et à la lettre des diverses lois et réglementations qui nous gouvernent.

Nous devons également donner l'exemple en ce qui concerne la manière dont nous gérons nos activités et dont nous nous comportons à l'égard de nos collègues, de nos candidats, de nos clients, de nos partenaires commerciaux et de nos investisseurs.

Ce Code de Déontologie énonce les normes de conduite que nous devons tous respecter.

Il serait inutile d'espérer que le Code puisse décrire de manière détaillée l'attitude spécifique requise dans chaque situation et les politiques spécifiques appropriées qui devraient être suivies en ce sens. Néanmoins, son objectif peut et doit être de servir de code moral ou de « boussole » nous permettant de juger ce qui est juste et approprié.

Le mépris des dispositions de ce Code sera susceptible d'entraîner des violations des lois et réglementations ainsi qu'une perte de réputation, mais aussi des actions disciplinaires voire un licenciement.

Il est par conséquent essentiel que vous vous familiarisiez avec le Code, et que vous suiviez ses principes au fil de vos fonctions et de vos attributions quotidiennes.

En cas de questions ou de préoccupations liées à la signification du Code et à la manière dont vous devez vous conduire dans telle ou telle situation, veuillez vous adresser à votre Responsable Hiérarchique ou à un Directeur/Administrateur.

Je suis certain que tous les membres du Groupe participeront à cette initiative et veilleront à ce que les noms Michael Page and Page Personnel puissent toujours constituer une source de fierté pour chacun d'entre nous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Steve Ingham', with a long horizontal line extending to the right.

Steve Ingham
CEO de PageGroup
Octobre 2012

CODE DE DEONTOLOGIE DU GROUPE

Résumé

1. Nous respectons les lois et réglementations.

Nous intervenons en permanence dans le respect de la déontologie et en toute honnêteté. Nous nous conformons à l'esprit ainsi qu'à la lettre de l'ensemble des lois et exigences réglementaires en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des normes du Groupe sauf si les lois locales en font interdiction. Nous travaillons en collaboration avec les agences de contrôle et les organismes de surveillance au sujet de toutes demandes que ces derniers sont susceptibles de formuler.

2. Nous ne tolérons aucune pratique de subornation et de corruption.

Nous n'offrons ni n'acceptons aucun dessous-de-table ni aucune incitation illicite, y compris des versements incitatifs, aux fins de garantir des activités ou tirer un quelconque parti pour la société ou pour chacun d'entre nous. Nous nous abstenons d'avoir recours à une quelconque pratique comptable ou financière trompeuse ou fallacieuse. Nous escomptons également que les personnes intervenant pour notre compte se plient à des normes déontologiques solidement établies.

3. Nous évitons tout acte de compromission suite à des cadeaux et des invitations.

Nous n'offrons ni n'acceptons aucun cadeau, aucune invitation ni aucun autre avantage qui pourrait s'avérer compromettre des relations commerciales normales.

4. Nous « choisissons de parler ».

Si nous avons connaissance ou des soupçons au sujet de toute attitude malveillante, mauvaise pratique, attitude illégale ou contraire aux principes de déontologie, nous en informons en toute confiance les personnes et autorités appropriées.

5. Nous participons au combat contre la criminalité financière.

Nous travaillons en collaboration avec les agences de contrôle et organismes de surveillance afin de les aider à combattre le crime financier organisé. Nous vérifions l'identité de nos candidats, clients, et partenaires commerciaux.

6. Nous évitons les conflits d'intérêts.

Nous œuvrons dans le but d'éviter et de gérer les conflits d'intérêts entre nous-mêmes, nos candidats, clients, et partenaires commerciaux. Nous ne faisons pas passer nos intérêts personnels avant ceux du Groupe.

7. Nous ne commettons aucun délit d'initié.

Nous respectons la Politique du Groupe en matière de Gestion des Actions Personnelles afin de combattre le risque d'échanger des actions en possession d'informations ignorées du grand public et susceptibles d'avoir une influence sur le prix, à savoir afin d'éviter tout délit d'initié.

8. Nous travaillons avec les candidats, clients et partenaires commerciaux en toute équité et honnêteté.

Nous ne fournissons pas aux candidats, clients et partenaires commerciaux de fausses informations, ni ne formulons aucune fausse déclaration au sujet de nos services. Nous gérons toutes les réclamations dans les meilleurs délais, en toute équité et dans le respect de toutes les parties.

9. Nous respectons la confidentialité des informations personnelles et de celles relatives à la société.

Nous respectons les lois, réglementations et normes du Groupe régissant la confidentialité des informations personnelles et des informations relatives à la société. Nous ne divulguons aucune information confidentielle sauf si nous en avons reçu l'autorisation écrite ou si la loi l'exige.

10. Nous promovons la diversité et l'égalité et faisons preuve d'équité et de respect dans nos relations avec des tiers.

Nous faisons preuve d'équité et de respect dans nos relations avec des collègues, candidats, clients, et partenaires commerciaux, quels que soient leur(s) sexe, race, couleur de peau, apparence physique, origines ethniques ou nationales, état civil, situation de famille, état de grossesse, âge, handicap, état de santé, mœurs, orientation sexuelle et convictions politiques, religieuses ou syndicales. Nous préservons le droit de nos employés de travailler dans un environnement sûr, libre de toute discrimination, pression et harcèlement. Nous soutenons la défense des droits de l'homme et respectons les normes en matière des droits de l'homme acceptées dans le monde entier. Nous ne nous engagerons dans ni ne soutiendrons aucun recours au travail forcé et ne tolérons pas l'utilisation du travail des enfants.

11. Nous honorons nos responsabilités à l'égard de nos communautés et organismes de surveillance.

Nous faisons preuve d'ouverture, d'honnêteté et d'un esprit de collaboration avec nos organismes de surveillance, et veillons au caractère conforme et exhaustif des informations que nous leur fournissons.

12. Nous assurerons un environnement sûr pour le personnel.

Nous nous efforçons d'assurer la sécurité de nos collègues et clients sur le lieu de travail. Tous les employés doivent y veiller dans chaque aspect de leurs fonctions.

13. Nous prendrons des initiatives dans la gestion de nos responsabilités à l'égard de l'environnement.

Nous œuvrons à la promotion d'une utilisation et d'une consommation modérées des ressources en énergie et en eau.